

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 2 novembre 2020 à 19 heures 30 à la Salle du Canton, 351, rue Saint-Louis, Warwick, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. **Demande de monsieur Gaétan Fréchette (2020/39) :**

Demande de monsieur Gaétan Fréchette, concernant l'immeuble situé au 67C, route 116 Ouest, lot 4 560 070 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'installation d'une remise située en cour avant avec une marge de recul avant de 1,5 mètre contrairement aux 7,5 mètres et une marge de recul latérale de 0,6 mètre contrairement aux 2,5 mètres, le tout tel que prescrit à l'article 5.3.2 g) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

2. **Demande de Gauthier chariots élévateurs (2020/40) :**

Demande de Gauthier chariots élévateurs (2973-8275 Québec inc.), représenté par monsieur Charles Martel, concernant l'immeuble situé au 6, rue du Parc, lot 4 560 613 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation de trois (3) entrées charretières contrairement à deux (2) entrées prescrites à l'article 9.1.1 (2. f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce neuvième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière